LETTRE À VOTRE ÉLU DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ET/OU A LA MINISTRE DE LA SANT/ DU QU/BEC. Voir les liens qui suivent :

Lien à la ministre de la Santé du Québec : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/mccann-danielle-17887/index.html>

Lien aux députés de l’Assemblée nationale du Québec : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html>

GABARIT POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT. UN GABARIT EST AUSSI DISPONIBLE EN ANGLAIS. SI VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES OU DES CORRECTIONS À PROPOSER EN RAPPORT AVEC LE GABARIT SUIVANT SVP NOUS LES FAIRE PARVENIR. AUSSI, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS SI VOUS DÉSIREZ OBTENIR UN GABARIT EN FRANÇAIS POUR UNE AUTRE PROVINCE : [socasma.working@gmail.com](mailto:socasma.working@gmail.com)

Date XXX

Madame / Monsieur,

Je sollicite votre appui pour l’établissement, en 2020, d’un système égal et équitable pour tous les Québécois et les Canadiens qui font une demande de formation en résidence médicale au Québec et au Canada

Les Québécois et les Canadiens qui étudient la médecine à l’étranger et qui ont réussi avec succès tous les examens du Conseil médical du Canada devraient être en mesure de compétitionner pour les postes de résidence en médecine au Canada en adhérant aux mêmes conditions que les diplômés des écoles de médecine canadiennes et américaines et ce, d’un bout à l’autre du Canada.

RACONTEZ VOTRE PROPRE HISTOIRE EN TANT QUE DIPLÔMÉ INTERNATIONAL À L’ÉTRANGER (DIM), EN TANT QUE DIM N’AYANT PAS ENCORE DÉCROCHÉ UN POSTE EN RÉSIDENCE, EN TANT QUE DIM CANADIEN SUIVANT UNE FORMATION EN RÉSIDENCE DANS UN AUTRE PAYS, EN TANT QUE PARENT OU AMI ( E ) D’UN DIM CANADIEN, OU EN TANT QUE MEMBRE DU PUBLIC ÉTANT D’AVIS QUE LA SÉLECTION DES MÉDECINS DEVRAIT SE FAIRE SELON UN SYSTÈME DE SÉLECTION BASÉ SUR LA COMPÉTENCE DES CANDIDATS ET CELA, POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS ET LES CANADIENS.

SOULIGNEZ AUTANT D’ARGUMENTS QUE VOUS DÉSIREZ EXPRIMER À L’APPUI DE L’OBJECTIF SUSMENTIONÉ ET DE L’OBJECTIF SECONDAIRE INDIQUÉ PLUS BAS (I.E. EXAMENS UNIFORMES POUR TOUS; ÊTRE EN MESURE DE COMPÉTITIONER POUR UN POSTE EN RÉSIDENCE DANS LA MÊME ANNÉE DE LA RÉCEPTION DU DIPLÔME).

**NOUS VOUS ENCOURAGEONS FORTEMENT À DEMANDER UNE RENCONTRE AVEC VOTRE DÉPUTÉ DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC – OU DEMANDEZ À VOTRE DÉPUTÉ DE VOUS TÉLÉPHONER**.LES DÉPUTÉS PROVINVIAUX ONT JOUÉ UN RÔLE CLÉ DANS LA DÉCISION QUI A MENÉ AU RENVERSEMENT DES RESTRCTIONS EN RAPPORT AVEC LA DÉCLARATION DE BESOINS QUI ÉTAIT EN VIGUEUR JUSQU’EN SEPTEMBRE 2018. CES RESTRICTIONS EMPÊCHAIENT DES DIM QUÉBÉCOIS ET CANADIENS À POURSUIVRE LEUR FORMATION AUX ÉTATS-UNIS. CE GENRE D’ACTION PEUT VRAIMENT FAIRE UNE DIFFÉRENCE.

Premièrement, le Collège des médecins exige que les Diplômés internationaux en médecine (DIM) aient obtenu leur diplôme de médecine avant de compétitionner pour une poste en résidence. Ce n’est pas le cas pour les Diplômés canadiens en médecine (DCM). Ces derniers peuvent compétitionner dans la dernière année de leurs études sans qu’ils aient leur diplôme en main. Il faut être juste et équitable. Si un Québécois ou un Canadien étudie la médecine dans une école internationale qui est reconnue par FAIMER, il n’y a aucune raison valable de forcer cette personne à attendre une année avant de postuler pour une poste en résidence au Québec.

Deuxièmement, les Québécoises et Québécois méritent les meilleurs médecins disponibles. Pour atteindre cet objectif, il est important que tous les candidats disposent d’une chance égale et des mêmes conditions leur permettant de compétitionner pour des postes en résidence selon un processus de sélection qui est basé sur les compétences. L’établissement d’un système de sélection basé sur les compétences requiert que tous les candidats, y compris les Diplômés canadiens en médecine (DCM), les Diplômés internationaux en médecine (DIM), les Diplômés des États-Unis en médecine (DEUM) et les détenteurs de visas, soient assujettis aux mêmes examens, à l’intérieur du même calendrier. A l’heure actuelle, seuls les DIM doivent compléter les examens avant de postuler pour le jumelage CaRMS. Pour cette raison, il n’y a pas de système objectif qui permet de comparer et de choisir les meilleurs applicants. Le ministère de la Santé et Services sociaux du peut donner des instructions à ses écoles de médecine et à CaRMS que le Québec adoptera cette norme à partir de l’automne 2021 et qu’il faut maintenant se préparer en conséquence.

Troisièmement, les Canadiens qui étudient la médecine à l’étranger qui désirent postuler pour un poste en résidence au Québec doivent prouver qu’ils sont des résidents du Québec, tandis que ce n’est pas le cas pour les Diplômés canadiens qui ont étudié la médecine dans une autre province. Ce genre de discrimination contre d’autres Canadiens n’a pas sa place, d’autant plus que de plus en plus de Canadiens parlent couramment le français, un prérequis important au Québec. Comme plusieurs postes en résidence ne sont pas comblés au Québec, il serait dans l’intérêt du Québec que l’on considère les demandes d’applications d’autres Canadiens qui parlent couramment le français, y compris les francophones hors Québec et les Canadiens qui ont appris le français de leur propre initiative.

Notre système de recrutement pour les postes en résidence mérite d’être compétitif et ouvert et ce, au nom des citoyens que nous servons. Le recrutement des résidents en médecine est le bon moment d’évaluer les habiletés et les aptitudes de tous les diplômés pour la médecine. C’est le meilleur moment de déterminer, selon le mérite, quels candidats devraient bénéficier d’un investissement futur dans leur formation et ce, indépendamment de l’endroit ou ils ont reçu leur diplôme en médecine.

Vous trouverez, au lien qui suit, un aperçu complet des améliorations réclamées par la Society of Canadian Medical Students Abroad au niveau de la formation et du recrutement des résidents en médecine :…………………………………….

Je vous prie d’agréer, MADAME OU MONSIEUR, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

XXXXX

cc. SI VOTRE LETTRE EST ADRESSÉE À UN DÉPUTÉ, ENVOYEZ UNE COPIE AU MINISTRE DE LA SANTÉ. SI VOTRE LETTRE EST ENVOYÉE AU MINISTRE DE LA SANTÉ, VOUS DEVRIEZ AUSSI ENVOYER UNE COPIE À VOTRE DÉPUTÉ PROVINCIAL

VOUS VOUDREZ SANS DOUTE FAIRE PARVENIR UNE COPIE À VOTRE ASSOCIATION DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC, AINSI QU’AU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC.

FINALEMENT, CE SERAIT BIEN SI VOUS FAISIEZ ÉGALEMENT PARVENIR UNE COPIE À SOCASMA ([socasma@outlook.com](mailto:socasma@outlook.com)). DE CETTE FAÇON NOUS SERONS MIEUX EN MESURE DE DÉMONTRER QUE NOUS DISPOSONS D’UNE ORGANISATION SOLIDE ET D’UN NOMBRE IMPORTANT DE MEMBRES QUI SONT PRÊTS À FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DE LEURS ÉLUS

**Autres points à considérer**

Etre une société inclusive ce n’est pas seulement une question de rhétorique; ça s’interprète dans la réalité. Lorsqu’un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada prouve qu’il a réussi tous les examens requis visant à démontrer qu’il possède les mêmes connaissances et habiletés qu’on s’attend d’un diplômé d’une école de médecine au Canada, il n’y a pas de raison légitime d’empêcher cette personne de compétitionner pour une formation de haut calibre sur une base de mérite et de compétence individuels.

Par principe d’équité, tous les Canadiens devraient être en mesure de compétitionner pour des postes en résidence. Un système de santé robuste et efficace requiert que les meilleurs soient sélectionnés à partir d’un bassin de Canadiens qualifiés.